



## **POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU CEA PARIS-SACLAY**

Les centres de Saclay et Fontenay-aux-Roses regroupés au 1<sup>er</sup> février 2017 constituent désormais le centre unique Paris-Saclay, créé pour afficher et promouvoir une volonté et un dynamisme dans l'évolution du plateau au sein de la communauté d'université et d'établissements « Université Paris Saclay ». Pour participer pleinement à cette dynamique, il nous appartient, collectivement, de poursuivre nos efforts pour garantir l'acceptabilité durable de nos recherches scientifiques et technologiques.

J'engage donc les unités opérationnelles, fonctionnelles et de support ainsi que l'ensemble des salariés du Centre Paris-Saclay à poursuivre, dans une perspective de développement durable, une démarche commune pour atteindre des résultats probants en matière de prévention, d'économie d'énergie et de diminution de l'empreinte environnementale de nos activités.

Dans ce cadre, j'ai souhaité que la politique environnementale du centre Paris-Saclay porte sur des valeurs partagées d'engagement, d'exigence et de cohésion fondées sur :

- l'amélioration des performances environnementales par une baisse marquée des consommations de matières et d'énergie, des impacts des rejets liquides et atmosphériques, des déchets conventionnels tout en augmentant leur part valorisable,
- le respect des exigences réglementaires au travers de revues environnementales périodiques et du déploiement d'un système de management environnemental (SME) commun aux deux sites,
- le développement et l'harmonisation de la surveillance environnementale par des méthodes d'évaluation adaptées pour prévenir les risques environnementaux quelle que soit leur nature,
- la mise en œuvre des actions inscrites annuellement au programme de management environnemental et notamment celles relatives à la prévention des pollutions,
- la sensibilisation de l'ensemble des personnels sur les aspects environnementaux liés à leurs activités,
- la communication en interne des performances environnementales atteintes,
- la communication vers l'externe des résultats de la surveillance chimique et radiologique des sites et des impacts associés.

Cette politique environnementale s'appuie sur une attitude constructive d'écoute et de dialogue avec l'ensemble des parties intéressées ; les salariés, les administrations concernées, les riverains, les collectivités locales et les Commissions locales d'information (CLI) de chaque site. Sa réussite requiert une adhésion et un engagement fort de la part de chacun, y compris des personnels d'entreprises extérieures intervenant sur les sites.

Mai 2017

Michel **BEDOUCHA**

Directeur du CEA/PARIS-SACLAY